



VARENNES

Chef de section flotte de véhicules

Ville de Varennes

Varennes, Québec

1 Poste disponible

Expire à l'externe le : 7 septembre 2025



DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité du directeur du Service des travaux publics, le chef de section, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de sa section. Il est responsable de la gestion et de l'entretien de la flotte de véhicules. Il est aussi responsable de certains autres dossiers, programmes de base et projets. Il veille à la mobilisation du personnel sous sa responsabilité tout en favorisant un environnement de travail sain et sécuritaire. Il assure une garde en soirée, la nuit et la fin de semaine en rotation avec les autres cadres du service.

TÂCHES PRINCIPALES

- Assure la gestion et l'utilisation optimale des équipements ainsi que des activités à réaliser dans les délais prévus et selon les méthodes et normes de sécurité en vigueur;
- Assure un suivi sur la disponibilité, la fiabilité et l'efficacité des véhicules et des équipements de déneigement et autres activités;
- Planifie, organise, dirige et contrôle les affectations de travail en fonction des effectifs disponibles, des demandes et besoins toujours dans le respect de la convention collective en vigueur;
- Assure un support quotidien auprès des chefs d'équipe ou mécaniciens sous sa responsabilité afin de les assister dans la gestion des opérations à réaliser;
- Participe à la gestion du budget de sa section, autorise les dépenses de sa section et assure un suivi régulier des postes budgétaires sous sa responsabilité.
- Contrôle la consommation des produits et l'utilisation du matériel et de l'équipement et s'assure de leur disponibilité lorsque requis;
- Élabore, recommande et mets en place des normes d'entretien et des méthodes de travail, ainsi que de l'entretien et en effectue le suivi;
- Effectue le suivi du contrat du programme d'entretien préventif (PEP) et s'assure de la disponibilité et la fiabilité des véhicules des divers services, notamment le service de sécurité incendie;
- Formule des recommandations quant à l'achat d'équipements. Prépare et approuve les cahiers des spécifications techniques des documents d'appels d'offres pour l'achat de véhicules, d'équipements et de machinerie;
- Participe au processus de renouvellement des équipements, dans le cadre du PTI;
- Prévoit le renouvellement des équipements et du matériel roulant de la Ville;
- Participe aux développements de systèmes informatisés et d'indicateurs de gestion, et à l'élaboration de rapports permettant le suivi des activités de sa section;
- Complète les rapports et formulaires faisant état de la réalisation ou de l'avancement des travaux, ainsi que l'utilisation du personnel, du matériel et de la machinerie;
- Coordonne l'intégration des nouveaux employés et l'identification des besoins de formation des employés de sa section;
- Évalue le rendement des employés sous sa responsabilité et, au besoin, détermine ou recommande les interventions appropriées;
- Occasionnellement et lorsque requis, assure la coordination et la supervision des tâches à effectuer lors d'événements majeurs incluant les opérations de déneigements et le suivi des opérations lors d'absence de ses collègues de travail des différentes sections;



Type d'emploi :
Poste régulier



Quarts de travail :
Jour



Heures de travail :
40 h/sem.



Emplacement
Sur les lieux du travail

Documents requis

✓ CV

Documents facultatifs

✓ Lettre de motivation

LES EXIGENCES

- Détient un diplôme d'études collégiales en administration ou dans un autre domaine pertinent (toute autre combinaison de scolarité et d'expérience jugée pertinente et équivalente pourra être considérée);
- Possède un minimum de cinq (5) années d'expérience en gestion de flotte de véhicules;
- Connaissance du domaine de la mécanique de véhicules lourds, carte CPA serait un atout;
- Connaissance de la loi 430, serait un atout;
- Expérience de gestion en milieu syndiqué;
- Bonne connaissance informatique : Microsoft Office, Excel et autres systèmes pertinents à la gestion de flotte de véhicules;
- Bonnes connaissances linguistiques : Français (parlé et écrit) anglais (parlé);
- Autres formations pertinentes seraient un atout considérable;
- Posséder un permis de conduire minimalement classe 5;
- Être disponible pour assurer la garde en rotation.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Autonomie, planification, organisation, contrôle et rigueur;
- Gestion du temps et des priorités;
- Avoir un bon jugement;
- Axé sur le service-client;
- Avoir un sens développé du leadership;
- Résoudre les conflits et les problèmes;
- Gérer des relations interpersonnelles;
- Avoir une très bonne vision santé et sécurité au travail;

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire régulier 40h par semaine sur 4 jours de 6h30 à 16h30 avec une journée de congé durant la semaine à déterminer avec les autres gestionnaires. L'horaire pourrait être flexible selon les besoins du service.
- Garde rémunérée en soirée, la nuit et la fin de semaine en rotation avec les autres gestionnaires en service.
- Rémunération selon l'échelle de salaire des cadres en vigueur.

TRAVAILLER POUR LA VILLE DE VARENNES, C'EST FAIRE PARTIE D'UNE ORGANISATION DYNAMIQUE OFFRANT

- Une rémunération compétitive;
- Un REER collectif incluant une généreuse contribution de l'employeur;
- Un régime d'assurances collectives (incluant l'assurance dentaire);
- Les autres avantages sont déterminés dans le Recueil des conditions de travail du personnel cadre en vigueur.

La Ville de Varennes souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et les membres des groupes visés à savoir les femmes, les personnes handicapées, les personnes autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques sont encouragés à soumettre leur candidature.

Prérequis

Compétences requises :

- ▶ Permis de conduire classe 5 
- ▶ Maîtriser les logiciels de la suite Microsoft Office 

AVANTAGES



Programme d'aide aux
employés (PAE)



Activités sociales



Horaire de 80 h par
quinzaine (congé 1
vendredi sur 2)



Formation continue



Salaire compétitif



Congés mobiles



Régime de retraite avec
contribution de l'employeur



Congés de maladie



Assurances collectives